

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1547

Artikel: Pacte mondial de l'ONU : l'autorégulation ne suffit pas
Autor: Egger, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pacte mondial de l'ONU: L'autorégulation ne suffit pas

Michel Egger

Responsable de la politique de développement auprès de la *Communauté de travail*
Swissaid - Action de Carême - Pain pour le prochain - Helvetas - Caritas

Le Pacte mondial (*Global Compact*) de l'ONU a le vent en poupe. Plus de six cents firmes y participent déjà, dont huit suisses parmi lesquelles *ABB* et *Novartis*. Lancée en juillet 2000 avec le soutien de la Chambre de commerce international (CCI), cette initiative veut encourager une forme globale de citoyenneté d'entreprise. Les sociétés qui y adhèrent s'engagent à respecter neuf principes universels en matière de droits de l'homme, de normes sociales et de protection de l'environnement.

La Suisse soutient le Pacte mondial

Pour le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, l'objectif est double. D'une part, contribuer au développement durable à travers la valorisation des «bonnes pratiques» et l'échange d'expériences entre divers acteurs. D'autre part, répondre aux critiques des mouvements anti-mondialisation qui s'opposent à la libéralisation des marchés.

La Suisse appuie ce partenariat public-privé. La Direction pour le développement et la coopération (DDC) finance une partie de son secrétariat. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a soutenu fin octobre une grande journée de promotion pour l'industrie suisse. Et la fondation *Novartis* y a consacré une partie de son séminaire annuel.

On sait le rôle crucial des multinationales dans le commerce mondial. On connaît l'impact social et environne-

mental - loin d'être toujours positif - de leurs activités. On ne peut donc, a priori, que se féliciter d'une initiative visant à étendre leur responsabilité au-delà des intérêts de leurs actionnaires et à changer durablement leurs pratiques.

Le Pacte n'est pas une structure de régulation

La question est cependant de savoir si le Pacte mondial est le bon instrument pour cela, un moyen vraiment crédible, effectif sinon efficace et conforme aux buts de l'ONU. On peut, hélas, sérieusement en douter. D'abord,

ses normes sont vagues et ses critères d'admission plus que laxistes, au point qu'en font partie des entreprises connues pour leurs violations de ces principes. Ensuite, il ne comprend aucun mécanisme de contrôle indépendant permettant de mesurer l'engagement réel des entreprises et d'assurer une information transparente. Le Pacte mondial est donc largement en deçà d'autres codes de conduite volontaires, comme celui de la Campagne *Clean Clothes* par exemple. Une sous-enchère qui en fait avant tout une vaste opération de marketing.

Ces défauts structurels sont très difficiles à corriger, car ils ne sont pas des péchés de jeunesse, mais des choix imposés par l'industrie et son puissant lobby. Le Pacte se veut résolu-

ment «volontaire», mais sans être «un substitut à des structures de régulation». C'est justement là que le bât blesse et que la mauvaise foi pointe son nez. Car les associations patronales et les entreprises qui s'opposent à toute contrainte au sein du Pacte et renvoient le politique à ses responsabilités, sont celles-là mêmes qui font pression sur les États. Non seulement pour affaiblir les réglementations socio-environnementales, mais aussi pour contrecarrer, à l'ONU,

toute tentative de réguler leurs activités. Le Pacte mondial apparaît à cet égard comme un moyen détourné pour éviter tout contrôle extérieur.

Le cadre juridique s'impose

Or, et la réalité le prouve chaque jour, l'autorégulation ne suffit pas. Aujourd'hui plus que jamais, vu la concentration sans précédent du pouvoir et de la richesse dans les mains des multinationales - organisations non démocratiques - un cadre juridique s'impose à l'échelle internationale. Sans cela, on ne pourra pas relever sérieusement le défi du développement durable. Les États, dont la Suisse, l'ont d'ailleurs reconnu en intégrant l'idée d'une convention sur la responsabilité sociale et écologique des entreprises dans la Déclaration du

récent Sommet de Johannesburg.

C'est précisément le rôle de l'ONU de travailler à l'élaboration d'une telle convention, avant même d'offrir aux entreprises une occasion bon marché de redorer leur image en se drapant de bleu et de blanc, au risque d'ailleurs de ternir la sienne. Finalement, ce qui est en jeu avec le Pacte mondial, c'est l'intégrité de l'ONU comme garante des droits humains, son indépendance critique comme instance normative au service du bien commun. Le gouvernement suisse, en tant que nouvel État membre, doit en être conscient. Plutôt que d'investir dans le Pacte mondial, il devrait se mobiliser prioritairement pour une réglementation internationale contraignante des activités et des devoirs des multinationales, lutter contre toute forme de privatisation du droit et d'instrumentalisation de l'ONU au profit d'intérêts privés. ■

La Communauté de travail

La Communauté de travail, un groupe de pression fondé en 1971, s'emploie à infléchir la politique de développement pratiquée par la Suisse, dans le but de défendre les intérêts des populations défavorisées dans les pays pauvres. Elle se donne comme objectif principal de contribuer à l'avènement du développement durable, à savoir un monde plus équitable, plus pacifique et plus respectueux de l'environnement. ■